

PLD –Actions 6 et 7-En faveur des cyclistes

PLD-CCBS Favoriser le vélo pages 73 à 82

Ces actions visent à favoriser la pratique du vélo de deux façons :

- Création d'un réseau cyclable pour permettre une pratique en continu ;
- Création de multiples points de stationnement pour les vélos

Attention - données sujettes à caution page 78: 1place de stationnement voiture contient10 vélos (pas avec les attaches de bonne qualité esthétique installées place Berteaux : elle contient moins).

Action 6- Développement des pistes et voies cyclables

Page 73 - Nous avons le schéma d'un réseau cyclable idéalisé dans la Boucle ; une partie correspond au schéma des principales voies (p.44) sauf la diagonale principale qui traverse la plaine dans l'autre sens (de Sartrouville à Chatou au lieu de Houilles à Le Vésinet-Le Pecq pour la voie automobile).

Une voie circulaire secondaire longe le méandre (appelée un temps Paris Londres)

En fait, il y a une multitude de micro-réseaux créés dans chaque ville : les liens entre les aménagements existants manquent.

L'idée de liaisons intercommunales coordonnées est intéressante. Dans certains secteurs, l'étrécissement de la voirie rendra compliquée la concrétisation de ce réseau. Le plan de réalisation n'est d'ailleurs pas présenté.

Page 75-idée de subvention à l'achat de vélos. Cela ne semble pas une bonne idée. Cette mesure introduit des discriminations (on ne subventionne pas d'achat d'une voiture) ; un prêt, remboursable par définition, serait plus indiqué. Cela permet une action plus vaste. Mais pourrions-nous y consacrer des crédits ???

Page 76-77-Création d'un guide pour des aménagements adaptés.

La dépense (20 000€) paraît inutile car il existe déjà des fiches techniques gratuites (Certu) qui orienteront le travail des services techniques de chaque ville. De plus, il faut étudier la faisabilité dans chaque lieu au cas par cas.

D'ailleurs page 76, il est proposé de **privilégier des giratoires** où *les bandes cyclables deviennent des pistes cyclables sur trottoir*. **Une telle proposition est absurde et illégale** (Rappelons que le Code de la Route interdit les pistes et bandes cyclables sur trottoir). Vélos sur trottoirs à un croisement ? Ce n'est pas la peine d'officialiser une pratique très dangereuse à l'angle Sarrail/Foch devant le magasin de téléphone. Flux important de piétons qui sont bousculés par des cyclistes qui ne descendent même pas de leur vélo. D'ailleurs on n'aura jamais les 5m de largeur minimale requise à Chatou !

Action 7-Favoriser le stationnement des vélos

Il le faut , bien sûr, mais jamais de gros ensembles en surface pour des raisons

- esthétiques : les vélos en nombre constituent un masque devant les commerces, les bancs publics...

- pratiques : proximité du lieu fréquenté par le cycliste : café, poste, banque ; meilleure intégration dans l'environnement

Pourquoi ne pas prévoir des parcs à vélos internes pour certains équipements publics (mairie, conservatoire, médiathèque etc... ? Avantage : meilleure sécurité et moins d'encombrement de la voie publique. Abris également près des gares.

Suggestion- Carte du réseau cyclable local (avec indication des emplacements des parcs à vélos) dans lieux touristiques, mairie...